



## Refus de repport des congés payés

Par **emilie91**, le **26/01/2010** à **19:46**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie puis arrêt maternité depuis le 12 juin 2009. Je doie reprendre le 1 février 2010 mais je prend un congé parental d'éducation de 6 mois, donc je reprendrais le travail le 1 août 2010.

Mais j'avais 5 semaines de congés payés à prendre de juin 2009 à juin 2010. Je n'ai pas pû les prendre avant vu que j'ai toujours été en arrêt et je ne peux pas les prendre au 1 février car sinon la caf ne me verse pas de subvention. Donc je ne peux les prendre qu'à partir du 1 août 2010.

Hors mon patron n'est pas trop d'accord. Est ce que je peux avoir un recours à quelque chose? a t il le droit de me les refuser sans raison?

merci emilie